#### SAEM COMPAGNIE DES PYRENEES -CDP

Société Anonyme d'Economie Mixte à conseil d'administration Au capital de 4.522.300 euros

Siège Social : 3 Bis Avenue Jean PRAT 65100 LOURDES R.C.S TARBES 479 871 550

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 12 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un Le douze juillet, à 15 heures,

Les administrateurs de la SAEM COMPAGNIE DES PYRENEES, Société d'Economie Mixte au capital de 4.522.300 €uros, dont le siège social est situé au 3 bis avenue Jean Prat, 65 100 LOURDES se sont réunis par visio conférence et / ou audio conférence sur convocation de leur président, conformément au dernier Décret n°2021-384 du 2 avril 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

### Assistaient par visio conférence et audio conférence :

- Monsieur Michel BOUSSATON, Président du Conseil d'administration
- Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON représentant la Région Occitanie
- Monsieur André ARRIBES représentant le CD 64
- Monsieur Claude CAZABAT représentant le SIVU du Tourmalet
- Monsieur Jean Pierre FLORENCE représentant la Mairie de Cauterets
- Madame Caroline DUBOIS représentante de la Banque des Territoires Caisse des Dépôts et Consignation
- Monsieur Frédéric CHOUHOURT de la société PG INVEST

## Assistaient en présentiel :

- Madame Christine MASSOURE, Directrice Générale
- Monsieur Régis LIGNON, Directeur Général Délégué
- Madame Rachel LABAT : Responsable administrative

## Assistaient également les censeurs suivants :

- Monsieur Laurent GRANDSIMON représentant le SICLA
- Monsieur Serge DE PECO représentant la SPL de Peyragudes

### Assistaient enfin:

- Madame Karine PALARIC : Conseil juridique de la société
- Madame Candice VALDENAIRE de la REGION OCCITANIE
- Monsieur Jean-Marc SERRES du Département des Pyrénées Orientales

### Etaient absents:

- Monsieur Jean MOUNIQ représentant la SEM MAISON DU TOURISME D'ARAGNOUET PIAU ENGALY
- Monsieur Michel PELIEU représentant le Département 65
- Madame Sandrine DERVILLE représentant la Région Nouvelle Aquitaine
- Madame Caroline CARTALLIER
- Madame Hermeline MALHERBE représentant le Département 66
- Madame Christine TERQUI représentant le Département 09
- Monsieur Jean Claude MARCOU, Commissaire aux Comptes

Monsieur le Président constate que la moitié des Administrateurs composant le Conseil sont présents ou représentés et parmi eux, la moitié des représentants des personnes publiques, et qu'en conséquence celui-ci peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- > Validation du PV du CA du 27 mai 2021;
- ➤ Autorisation d'une embauche d'un Directeur Administratif et Financier, en remplacement du poste de Monsieur Bertrand Harraca, avec une rémunération supérieure à 50 000€ :
- Questions diverses.

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie les administrateurs présents en visio et audio conférence.

Il est assisté de Karine PALARIC secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose de délibérer sur l'ordre du jour.

## I /VALIDATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MAI 2021

Il est rappelé que le 27 mai dernier s'est tenu un conseil d'administration aux fins de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital validée par assemblée générale du 3 mai 2021.

# II/ AUTORISATION D'UNE EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER EN REMPLACEMENT DU POSTE DE M. BERTRAND HARRACA AVEC UNE REMUNERATION SUPERIEURE A 50.000 EUROS

Christine MASSOURE prend la parole pour remercier tout le monde d'être présent suite à une convocation en urgence du présent conseil, du fait du départ de Bertrand HARRACA pour des raisons personnels et de son remplacement par un Directeur dont la rémunération sera supérieure à 50.000 euros.

André ARRIBES s'interroge dès lors pour savoir si les représentants des collectivités territoriales sont en mesure de pouvoir voter alors que vient de se dérouler les élections régionales et départementales et que les désignations des représentants ne sont pas encore intervenues.

Il lui est ainsi confirmé qu'il n'y a aucune difficulté du fait du principe de la continuité des mandats des administrateurs et de leurs représentants tant que justement les désignations par les collectivités de leurs nouveaux représentants ne sont pas intervenues.

Michel BOUSSATON prend la parole pour remercier Bertrand sur le travail magnifique qu'il a accompli. S'agissant d'une décision personnelle de Bertrand, il précise qu'il n'a pas à juger mais est triste de perdre quelqu'un de sa valeur. Il lui présente ainsi ses sentiments amicaux et lui souhaite une nouvelle vie pleine de satisfaction.

Christine MASSOURE reprend la parole et explique que dès qu'elle a connu la volonté de départ de Bertrand, elle a mis en place un recrutement pour le remplacer. Elle précise également que Bertrand quitte la société en accord avec elle et Régis et c'est même Bertrand qui a réalisé les premiers entretiens puisqu'il fallait vérifier dans un premier temps les capacités de la personne qui allait le remplacer.

Il y a eu une trentaine de candidatures mais on a vite fait le constat que les candidats pour un tel poste avaient des niveaux de rémunération supérieur à d'habitude d'où la raison pour laquelle le présent conseil a été convoqué, la rémunération à envisager étant supérieur à 50.000 euros et nécessitant l'accord du conseil d'administration pour une telle rémunération.

Régis LIGNON précise que sur les 30 candidatures, 10 ont retenu l'attention et 3 ont été retenues pour un rendez-vous.

Il a ainsi été retenu la candidature d'Agnès GERMAIN, ancienne du cabinet d'expertise comptable PRICEWATERHOUSECOOPERS pendant 15 ans puis contrôleur de gestion pendant 5 ans au sein de LVMH à PARIS, enfin au poste de contrôle qualité chez le groupe ESSOR depuis octobre 2016.

Il est précisé qu'il s'agit d'une légère évolution de poste pour elle en prenant un poste de DAF, d'où sa demande de 65.000 euros brut annuel, étant à ce jour à 55.000 euros.

Une négociation sur son salaire est intervenue pour transiger à 60.000 euros brut.

Il est indiqué qu'aujourd'hui la moyenne de la rémunération d'un DAF avoisine plutôt les 70.000 euros.

Cette personne ayant un préavis de 3 mois, il fallait donc se réunir pour que le conseil donne son accord afin que puisse lui être adressée une promesse d'embauche au plus vite, Bertrand HARRACA ayant fait savoir qu'il pourrait être enclin à rester jusqu'à fin septembre.

Claude CAZABAT prend la parole et indique qu'il n'est pas surpris du montant des rémunérations.

Caroline DUBOIS demande si elle a été informée qu'il serait mis en place des comptes consolidés.

Christine MASSOURE confirme que cela lui a été indiqué.

Frédéric CHOUHOURT prend la parole et apprécie le fait que Bertrand HARRACA a été intégré dans le recrutement dans son successeur pour une bonne passation des dossiers.

Christine MASSOURE précise également que Bertrand HARRACA a accepté une rupture conventionnelle, ce dernier continuant à travailler avec le même engagement.

Caroline DUBOIS termine en remerciant également Bertrand HARRACA.

A l'unanimité, le conseil valide l'embauche d'Agnès GERMAIN aux conditions financières sus évoquées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Monsieur Michel BOUSSATON